

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20240206

Objet : Portant numérotation de voirie – 6 bis rue Sergent Butin

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRÊTE

Article 1 : les terrains cadastrés D 1196, D 1218 et D 1219 qui portaient le numéro de voirie 6 rue Sergent Butin,

seront désormais numérotés comme suit :

- la parcelle D 1218 conservera le numéro de voirie :

6 rue Sergent Butin

- les parcelles D 1196 et D 1219 porteront désormais le numéro de voirie :

6 bis rue Sergent Butin

conformément au plan ci-annexé.

Article 2 : le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au(x) propriétaire(s) du terrain.

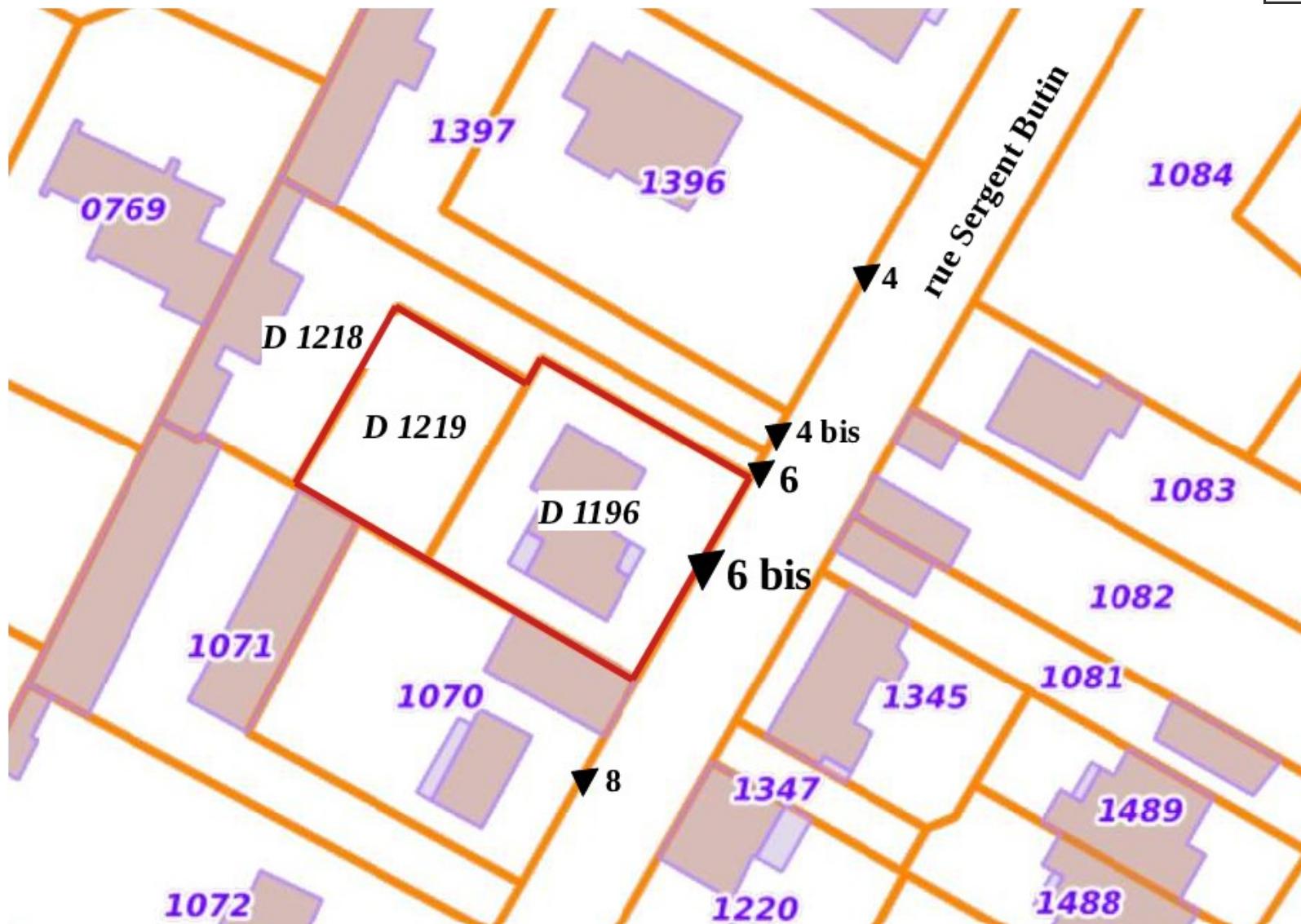
Article 3 : cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le

S²LO

ID : 069-216900290-20240226-DAU_AR20240206-AR